Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département de Saône-et-Loire

Correspondant : M. Le Président, Espace Duhesme - 18 rue de Flacé - CS 70126, 71026 Mâcon cedex 9, télécopieur : 03 85 39 76 52, adresse internet : http://saoneetloire71.fr, adresse internet du profil acheteur : https://marches.ternum-bfc.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

• Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Vérification et maintenance des équipements de sécurité et des moyens de secours des bâtiments du Département de Saône-et-Loire (71)

Catégorie de services : 1

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés):

• Objet principal: 50413200

Code NUTS: FRC13

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Vérification et maintenance des équipements de sécurité et des moyens de secours des bâtiments du Département de Saône-et-Loire (71).

L'accord-cadre à bons de commande est passé pour une période d'un an à compter de sa notification. Il est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Les prestations donnent lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 40 000 euro(s) HT par an, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R.2162-4-2° du Code de la Commande publique.
- Nombre de reconductions éventuelles : 3
- Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles : L'accord-cadre à bons de commande est passé pour une période d'un an à compter de sa notification. Il est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

Prestations divisées en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Mandat administratif (virement bancaire) et délai maximum de paiement de 30 jours.

Pas d'avance prévue.

Financement sur le budget départemental.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participation :

• Critères de sélection des candidatures : Capacités professionnelles

Capacités techniques

Capacités financières

• Capacité économique et financière - références requises : Lettre de candidature dûment complétée et déclaration du candidat (DC1 et DC2 joints),

Les entreprises créées après le 31 décembre de l'année précédente devront produire un récépissé de dépôt auprès du centre de formalités des entreprises. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,

Le pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat en cas de délégation.

- Référence professionnelle et capacité technique références requises : Des références datant de moins de 3 ans et/ou qualifications de l'entreprise pour des prestations similaires,
- Copies des diplômes des agents vérificateurs d'appareil extincteur (ou compétence équivalente).

Marché réservé: Non

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

• Pas d'enchère électronique

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 29 septembre 2021 à 12 h 00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : DPMG.21.085.NR

Renseignements complémentaires: Le dossier de consultation des entreprises est librement téléchargeable sur la plate-forme d'administration électronique Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté (https://marches.ternum-bfc.fr).

Attention ! Il est fortement déconseillé de télécharger le dossier de consultation de façon anonyme car le candidat n'aura alors pas communication des éventuelles modifications de la consultation.

Les candidats sont invités à poser leurs éventuelles questions directement via cette plate-forme ou aux coordonnées figurant dans le présent avis.

Remise des offres sous forme électronique sur la plate-forme d'administration électronique Territoires Numériques Bourgogne

Franche-Comté (https://marches.ternum-bfc.fr).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 août 2021

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté, adresse internet : https://marches.ternum-bfc.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté, adresse internet : https://marches.ternum-bfc.fr

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : adresse internet : https://marches.ternum-bfc.fr

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'Assas, B.P. 61616, 21016 Dijon cedex, télécopieur : 03 80 73 39 89, adresse internet : http://dijon.tribunal-administratif.fr

Détails d'introduction des recours : Référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la

signature devant le juge des référés précontractuels du TA (article L. 551-1 du CJA).

Recours de tout tiers au contrat en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses exercé dans un délai de deux mois à compter de l'avis d'attribution. A compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'ils disposent de ce recours, les tiers ne sont plus recevables à exercer le recours en annulation (Conseil d'Etat Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne).

Référé contractuel devant le TA dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 du CJA).